**Règlement du concours photo interne – Octobre Rose et Novembre Bleu**

Dans le cadre des campagnes de sensibilisation et des animations de prévention « Octobre Rose » et « Novembre Bleu », un concours photo interne est organisé au sein de l’entreprise. Ce concours s’articule autour de deux thèmes successifs et distincts, avec des règles précises concernant la participation et la délibération des résultats.

1. **Thèmes et Dates**

* **Octobre Rose** : du 1er au 31 octobre 2025
* **Novembre Bleu** : du 1er au 30 novembre 2025
1. **Objectifs**

Les participants devront soumettre une **photo reflétant les couleurs et les valeurs des thèmes respectifs lors d’une marche solidaire en octobre pour Octobre Rose et en novembre pour Novembre Bleu.** L’interprétation des thèmes est libre, encourageant la créativité et la diversité des approches. Si il y a souhait de **faire participer les clients ou élus** il est nécessaire de faire remplir un droit à l’image et de le joindre au mail.

1. **Modalités de participation**
* Chaque **agence** (pour le réseau) ou chaque **service** (pour le siège) est invité à soumettre **une seule photo par équipe (une en octobre pour Octobre Rose et une en novembre pour Novembre Bleu)**
* **Les élus et les clients** sont autorisés à participer **uniquement** si un formulaire de **droit à l’image** est **rempli et envoyé avec la photo.**
* La soumission des photos devra se faire au plus tard à la date de clôture des concours (date de réception de l’email faisant foi) :
	+ Pour **Octobre Rose** : au plus tard le 31 Octobre 2025
	+ Pour **Novembre bleu** : au plus tard le 30 novembre 2025
* Les photos devront être envoyées par voie électronique à l’adresse dédiée : ***communication-interne@ca-norddefrance.fr***
1. **Délibération Jury**

Un jury composé des membres suivants se réunira pour évaluer les photos soumises :

* David Muchembled
* Olivier Delmarre
* Carole Marville
* Emmanuel Delbergue
* Séverine Dejonghe

Les délibérations auront lieu en deux temps :

**Octobre rose** : la semaine suivant la fin du concours, soit entre le 3 et le 7 novembre 2025

**Novembre bleu** : la semaine suivant la fin du concours, soit entre le 1er et le 5 décembre 2025

Le jury se basera sur des critères tels que l’originalité, la créativité et la manière dont la photo reflète les couleurs et les valeurs du thème.

1. **Récompenses**

Les équipes gagnantes de chaque concours (Octobre Rose et novembre Bleu) se verront attribuer un **panier garni** par équipe. La valeur exacte du panier sera déterminée en fonction du nombre de membres composant chaque équipe participante. Il s’agit pour chaque concours d’un podium composé de 3 gagnants.

1. **Conditions générales :**

- Les photos soumises doivent être des créations originales et respecter l’esprit du concours.

 - En participant, les équipes acceptent que leurs photos puissent être diffusées à des fins internes ou dans le cadre de la communication de l’entreprise.

 - Toute tentative de fraude ou de tricherie entraînera la disqualification immédiate de l’équipe concernée

**Bonne chance à toutes les équipes participantes !**

**AUTORISATION D’EXPLOITATION, DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION**

**Objet de l’autorisation** : □ Interviews □ Photographies □ Vidéogrammes □ Films

Opération :

Organisée par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Avec prise de vues / sons effectuée à ………………………………………. Le …..…../………./…………..

Je soussigné(e) ………………………………………………………………………………………………………

Né(e) le ……/………/………

Demeurant ………………………………………………………. ………………………………………………

donne expressément mon autorisation à l’exploitant : la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, dont le siège social est : 10 avenue Foch BP 369, 59020 Lille Cedex, 440 676 559 RCS LILLE, d’exploiter, dans les conditions ci‐après précisées dans la présente autorisation : □ mon nom □ mon image □ ma voix

J’autorise l'Exploitant à exploiter les Éléments dans le cadre de l’Opération impliquant la réalisation d’interviews, de photographies, de vidéogrammes et de films.

Par exploitation, il est entendu le droit de reproduire et faire reproduire, numériser, éditer, publier, représenter, diffuser ou faire diffuser, adapter ou de faire adapter, arranger, traduire, retoucher, monter, numériser et exposer.

La présente autorisation est consentie à l'Exploitant :

* Pour une(des) exploitation(s), en tout ou en partie (extraits), sur tout support, en tout en tout format et par tout procédés/moyens de communication et de diffusion, numériques ou non, présent et à venir, comprenant notamment sans que cette liste soit limitative, dans tout document (dossiers de presse, plaquettes, brochures, prospectus, catalogues, flyers…), sur tout support audiovisuel (CD, CD ROM, DVD…), par réseaux numériques, notamment Internet, intranet, réseaux sociaux et/ou par réseaux hertziens, câble, télévision numérique, satellite, réseaux téléphoniques notamment mobiles ;
* pour l’ensemble des pays du monde et pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature de la présente autorisation.

L'Exploitant veillera à ce que les éventuels commentaires, accompagnant les Éléments, ne portent en aucune manière atteinte à ma réputation, honneur et/ou à dignité.

J’autorise expressément l’exploitation de photographies et/ou de captures d'écran, qui seraient tirées des enregistrements des interviews, films et vidéogrammes.

L'Exploitant pourra céder à tout tiers de son choix la présente autorisation en vue de la réalisation, de l'enregistrement et/ou de l'exploitation des Éléments, et ce, dans le respect des stipulations et de la finalité de la présente autorisation.

L'Exploitant disposera de toute liberté dans le choix des images, des photographies, du montage, des coupes éventuelles et des retouches, sous réserve du respect des Éléments et du sens des propos.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l’exploitation des droits visés aux présentes.

Je ne pourrai prétendre disposer d'aucun droit d'auteur, d'artiste-interprète et/ou autre droit de propriété intellectuelle, du fait de l’exploitation des Éléments par l'Exploitant dans le cadre de l’Opération. A ce titre, je garanti ne pas être lié(e) par un contrat exclusif et/ou toute autre exclusivité relatif(ve) à l’exploitation des Éléments.

Je reconnais que l’Exploitant :

* pourra être amené à conserver les Éléments au-delà de la durée de la présente autorisation à des fins techniques et/ou d’archivage,
* ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la fiabilité du réseau Internet, constitué d’une multitude de réseaux interconnectés dans le monde entier, notamment de toutes traces éventuelles des Éléments sur ledit réseau Internet.

Ma responsabilité ou celle de l’Exploitant ne pourra être engagée si l’inexécution de la présente autorisation par l’un ou l’autre, est due à un cas de force majeure, tel que défini par l’article 1218 du Code Civil.

La présente autorisation est soumise au droit français.

Tout différend ou litige, né de l’interprétation, la validité, l’exécution et/ou l’échéance de la présente autorisation, sera de la compétence exclusive des cours et tribunaux compétents de Paris, et ce, y compris en cas de référé, requête ou pluralité de défendeurs.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, en deux (2) exemplaires originaux,